



# Assemblée générale

Distr. générale  
13 octobre 2015  
Français  
Original : anglais

## Conseil des droits de l'homme

Trentième session

Point 5 de l'ordre du jour

### Résolution adoptée par le Conseil des droits de l'homme le 1<sup>er</sup> octobre 2015

#### 30/12. Promotion du droit à la paix

*Le Conseil des droits de l'homme,*

*Rappelant* toutes les résolutions précédentes relatives à la promotion du droit des peuples à la paix adoptées par l'Assemblée générale, la Commission des droits de l'homme et le Conseil des droits de l'homme, en particulier la résolution 20/15 du Conseil en date du 5 juillet 2012,

*Rappelant aussi* la résolution 39/11 de l'Assemblée générale en date du 12 novembre 1984, intitulée « Déclaration sur le droit des peuples à la paix », et la Déclaration du Millénaire, ainsi que d'autres textes internationaux pertinents,

*Prenant note* du rapport du groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur un projet de déclaration des Nations Unies sur le droit à la paix, sur les travaux de sa troisième session<sup>1</sup>, tenue du 20 au 24 avril 2015, conformément à la résolution 27/17 du Conseil des droits de l'homme,

1. *Décide* que le groupe de travail tiendra sa quatrième session pendant cinq jours ouvrables avec pour objectif d'établir la version définitive de la déclaration;
2. *Demande* au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme d'apporter au groupe de travail toute l'assistance dont il a besoin pour s'acquitter de son mandat;
3. *Invite* les États, la société civile et toutes les parties prenantes concernées à contribuer de façon active et constructive aux travaux du groupe de travail;
4. *Demande* au groupe de travail d'établir un rapport, qui sera publié dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies, et de le lui soumettre pour examen à sa trente-troisième session.

41<sup>e</sup> séance  
1<sup>er</sup> octobre 2015

<sup>1</sup> A/HRC/29/45.



[Adoptée par 33 voix contre 12, avec 2 abstentions, à l'issue d'un vote enregistré. Les voix se sont réparties comme suit :

*Ont voté pour :*

Afrique du Sud, Algérie, Arabie saoudite, Argentine, Bangladesh, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brésil, Chine, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, El Salvador, Émirats arabes unis, Éthiopie, Fédération de Russie, Gabon, Ghana, Inde, Indonésie, Kazakhstan, Kenya, Maldives, Maroc, Mexique, Namibie, Nigéria, Pakistan, Paraguay, Qatar, Sierra Leone, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam.

*Ont voté contre :*

Allemagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, France, Irlande, Japon, Lettonie, Monténégro, Pays-Bas, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

*Se sont abstenus :*

Albanie, Portugal.]

---